

L'avortement, inconstitutionnel en Hongrie ?

Article rédigé par *genethique.org*, le 03 février 2021

Source [*genethique.org*] Dans le cadre d'une affaire, la Hongrie s'interroge sur la compatibilité de la loi dépénalisant l'avortement avec la constitution.

L'avortement eugénique est légal en Hongrie jusqu'à la 20^e semaine de grossesse (ou la 24^e en cas de procédure de diagnostic prolongée) s'il y a au moins 50 % de risques que l'enfant présente une ou plusieurs malformations fœtales. L'avortement sur demande de tous les enfants est légal jusqu'à la 12^e semaine de grossesse. Les enfants potentiellement malades ou handicapés font donc l'objet d'un traitement d'exception, visant à les éliminer avant la naissance. C'est la loi hongroise LXXIX de 1992 « *sur la protection de la vie fœtale* » qui prévoit cet avortement eugénique jusqu'à 20 ou 24 semaines de grossesse.

Dans le cadre d'une affaire, la Cour régionale de Budapest a considéré qu'elle ne pouvait pas appliquer la loi LXXIX, en raison de son inconstitutionnalité. En effet, d'après l'article 2 de la Constitution hongroise de 2011 : « *La dignité humaine est inviolable. Chacun a droit à la vie et à la dignité humaine ; la vie de l'embryon et du fœtus est protégée dès le moment de la conception* ». Un minimum de bon sens confirme la position de la Cour régionale de Budapest : tuer un embryon ou un fœtus ne protège pas sa vie.

Aujourd'hui, 2 février, c'est la Cour constitutionnelle hongroise qui examine cette question.

L'ECLJ, qui a été autorisé par la Cour constitutionnelle à intervenir en tant qu'*amicus curiae*, attend maintenant avec intérêt la décision de la Cour et espère qu'elle stoppera l'« eugénisme libéral » en Hongrie, suivant ainsi l'exemple polonais (cf. [Pologne : l'avortement eugénique n'est pas conforme à la constitution](#) et [Pologne : l'interdiction des avortements eugéniques entre en vigueur](#)).

Pour en savoir plus :

<https://eclj.org/eugenics/un/vers-une-interdiction-de-lavortement-eugenique-en-hongrie-?lng=fr>